



Emploi des personnes handicapées : le rôle du secteur public en tant qu'employeur – Perspectives européennes

Séminaire de recherche

Paris, Maison des sciences sociales du handicap, 28 et 29 novembre 2013

ARGUMENTAIRE :

La Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) reconnaît « *aux personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, le droit au travail, notamment à la possibilité de gagner leur vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur un marché du travail et dans un milieu de travail ouverts, favorisant l'inclusion et accessibles aux personnes handicapées* » (article 27). Elle est aujourd'hui l'une des formes les plus abouties de la reconnaissance des droits des personnes handicapées à l'échelle mondiale. Cependant, la manière dont cette question est prise en compte dans les politiques nationales et/ou locales ainsi que la réalité de l'emploi des personnes handicapées peuvent varier fortement d'un pays à l'autre (par exemple, à l'échelle européenne, voir les travaux de l'ANED – Academic Network of European Disability experts).

Dans ce contexte, ce séminaire de recherche a pour ambition de porter un regard transversal sur les politiques de l'emploi dans différents pays et plus spécifiquement de **s'intéresser au rôle du secteur public en tant qu'employeur : les spécificités liées au secteur public, si elles existent, impliquent-elles une approche particulière de la question de l'insertion professionnelle et/ou du maintien dans l'emploi des personnes handicapées au sein des services publics ?**

Les réflexions pourraient s'articuler plus précisément autour de l'un ou de plusieurs des questionnements suivants :

- **En préambule, définition et délimitation des secteurs public et privé**
 - Cette dichotomie est très forte en France, existe-elle dans d'autres pays ? Si oui, de quelle manière se traduit-elle ? Quelles sont les principales spécificités des deux secteurs ?
- **Politique de l'emploi en faveur des personnes handicapées**
 - Les dispositions réglementaires concernant les personnes handicapées et plus généralement le droit du travail divergent-elles entre secteurs public et privé ? Quelles sont les raisons de ces différences (ou de l'absence de différences) ?

- Dans certains pays, une obligation d'emploi a été mise en place pour les employeurs du secteur public avec des quotas qui peuvent être identiques à ceux imposés aux employeurs privés, ou différents (soit plus élevés, soit moins), voir les employeurs privés étant exempts d'une telle obligation. D'autres pays refusent l'idée même de quotas, que ce soit pour les employeurs privés ou pour les employeurs publics. Quelles sont les philosophies sous-jacentes au choix de ces politiques ?
- Lorsque le choix a été fait de ne pas recourir à une obligation d'emploi, les mesures prises par les autorités pour favoriser l'emploi des personnes handicapées sont-elles identiques pour le secteur public et pour le secteur privé ? Sinon, comment s'expliquent les différences (dispositions réglementaires, niveaux d'emploi, effectifs contrastés ...) ?
- Quels sont les critères définissant les bénéficiaires de ces politiques de l'emploi en faveur des personnes handicapées ? Sont-ils les mêmes selon qu'il s'agisse d'emploi privé ou d'emploi public ?

- ***Gouvernance et articulation des différents niveaux de décisions et de responsabilité***
 - Comment l'articulation entre le niveau central ou fédéral (Etat), régional et/ou local est-elle envisagée ? Quelles-en sont les modalités de mise en œuvre ? Les autorités locales ont-elles à respecter un certain nombre de règles imposées par le pouvoir central ?
 - Les modalités de soutien à l'emploi des personnes handicapées, qu'il s'agisse de quotas, de non-discrimination ou d'autres méthodes, sont-elles influencées par le caractère plus ou moins centralisé ou décentralisé des différents pays, et les variations sont-elles importantes d'une région à l'autre dans les pays fortement décentralisés ?
 - L'Etat joue-t-il un rôle d'égalisation des moyens entre les autorités locales lorsque celles-ci disposent de moyens manifestement inégaux ?
 - Dans le cas de systèmes très décentralisés, quels outils de gouvernance l'Etat dispose-t-il pour assurer une cohérence dans l'application des politiques adoptées au niveau national ?

- ***Modalités de recrutement des personnels***
 - Quelles sont les modalités de recrutement des personnes handicapées au sein des services publics ? Par exemple, existe-t-il des filières de recrutement spécifiques ? Quels sont les critères appliqués ?
 - Est-ce qu'il existe des catégories ou des domaines, au sein des services publics, dont les personnes handicapées sont explicitement exclues ?

- ***Positionnement des services publics vis-à-vis du handicap dans le cadre de la sous-traitance et de l'attribution des marchés publics***
 - Les services publics ont-ils recours au travail protégé, s'il existe, ou à des entreprises sociales employant des personnes handicapées ? Si oui, suivant quelle(s) modalité(s) ?
 - Dans le cadre des appels d'offre public, la prise en compte des personnes handicapées joue-t-elle un rôle dans l'attribution des marchés ?

- ***Secteur protégé et secteur public***
 - Dans les pays où il existe un secteur protégé, comment se positionne-t-il vis-à-vis du secteur public et du secteur privé ?

Sans prétendre être exhaustif, l'idée générale de ce séminaire est d'amorcer un travail de comparaison entre les pays présents afin de documenter le rôle du secteur public, en tant qu'employeur, dans les politiques de l'emploi en faveur des personnes handicapées.

MODALITES PRATIQUES :

Ce séminaire se déroulera sur deux journées, les 28 et 29 novembre 2013 à Paris dans les locaux de la Maison des Sciences Sociales du Handicap (MSSH). La participation se fera sur invitation, l'objectif étant de réunir, dans un premier temps, des représentants de pays européens. **Il sera demandé à chaque participant de produire une présentation critique de la situation de son pays en lien avec la problématique générale du séminaire. Les présentations seront discutées au cours du séminaire, l'idée étant d'initier, au terme de ces deux jours, un travail d'écriture afin de rendre compte des échanges et des réflexions amorcées.** Ce séminaire sera également l'occasion d'échanger sur d'éventuels projets communs.

Ce séminaire de recherche est organisé par le département des Sciences humaines et sociales (SHS) de l'École des hautes études de santé publique (EHESP) dans le cadre d'un projet de recherche de quatre ans, soutenu par le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

COMITE D'ORGANISATION :

M. Dominique Velche, Enseignant-chercheur, EHESP- Département SHS-MSSH

Mme Pascale Roussel, Enseignante-chercheure, EHESP- Département SHS-MSSH

M. William Sherlaw, Enseignant-chercheur, EHESP- Direction des Relations Internationales / Département SHS

M. Bernard Lucas, Enseignant-chercheur, EHESP- Département SHS

Mme Marie-Renée Guével, Ingénieure de recherche, EHESP- Département SHS

CONTACTS :

Marie-Renée Guével – EHESP/SHS – Ingénieur de recherche – Marie-Renee.Guevel@ehesp.fr

Tél: +33 (0) 2 99 02 28 33 • Fax: +33 (0) 2 99 02 26 23